

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : Attribution du marché public de prestations intellectuelles relatif à la mission de diagnostics Zones Humides et Faune/Flore en vue de l'extension de la station d'épuration de Pré Peau au Bignon.

Dans le cadre de la réhabilitation de la station d'épuration de Pré Peau du Bignon prévue dans les conclusions du schéma Directeur d'assainissement, il est nécessaire de réaliser une étude faune/flore sur le site.

Après une première consultation infructueuse (aucune offre n'a été remise), une deuxième consultation a été lancée le 21/05/2024. La date limite de remise des offres était fixée au lundi 10 juin 2024 à 12h00.

Une entreprise a remis une offre conforme.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le cahier des charges, il est proposé d'attribuer le marché mentionné ci-dessus à l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT – 5 rue des Clairières – 44840 Les Sorinières, pour un montant estimatif de **14 850,00 € HT**, soit **17 820,00 € TTC** (tranche ferme + tranche optionnelle).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est inférieur à 40 000 € HT ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DECIDE :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché relatif à la réalisation de la mission géotechnique dans le cadre de l'extension de la station d'épuration de Pré Peau au Bignon, à l'**entreprise ECR ENVIRONNEMENT**, sise 5 rue des Clairières – 44840 Les Sorinières, pour un montant estimatif de **14 850,00 € HT**, soit **17 820,00 € TTC**.

Article 2 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE162-P100724

Publié sur le site internet le : 11/07/24

Fait à La Chevrolière, le 10 juillet 2024

Le Président,
Johann BOBLIN
Date de signature : 11/07/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

Johann BOBLIN,